

19 avril 2021

## Comparatif

Recommandations budgétaires - Budget fédéral 2021-2022



ALLIANCE DE L'INDUSTRIE  
TOURISTIQUE DU QUÉBEC  
PARTENAIRE DE RÉUSSITE

## TABLE DES MATIÈRES

### Tableaux comparatifs

1.1	Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC).....	3
1.2	Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL).....	4
1.3	Autres mesures.....	5
	Annexe 1 – Structure des taux de base et complémentaires de la SSUC	6
	Annexe 2 – Structure des taux de base de la SUCL	7



## Tableaux comparatifs

### 1.1 Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Recommandations budgétaires de l'Alliance	Budget fédéral 2021-2022
<p>Rehausser le taux de la subvention à 85 %.</p> <p>Planifier les programmes d'aide sous un horizon s'étalant sur 2021 et 2022.</p>	<p>Programme prolongé jusqu'au 25 septembre. Taux régressif à compter du 4 juillet 2021.</p> <p>Pour une baisse de revenus de 70 % et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'au 3 juillet : 75 %</li> <li>• 4 juillet au 31 juillet : 60 %</li> <li>• 1<sup>er</sup> août au 28 août : 40 %</li> <li>• 29 août au 25 septembre : 20 %</li> </ul> <p>Pour une baisse de revenus entre 50 et 69 %, taux de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'au 3 juillet : 40 %</li> <li>• 4 juillet au 31 juillet : 35 %</li> <li>• 1<sup>er</sup> août au 28 août : 25 %</li> <li>• 29 août au 25 septembre : 10 %</li> </ul> <p>Voir les détails à l'annexe 1 pour le calcul du complément et autres précisions.</p>
	<p>Nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada instauré. L'employeur pourra faire la demande de la SSUC ou du programme d'embauche, selon le plus avantageux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention allant jusqu'à 50 % de la rémunération supplémentaire versée aux employés admissibles entre le 6 juin 2021 et le 20 novembre 2021.</li> </ul> <p>Taux du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 juin au 28 août : 50 %</li> <li>• 29 août au 25 septembre : 40 %</li> <li>• 26 septembre au 23 octobre : 30 %</li> <li>• 24 octobre au 20 novembre : 20 %</li> </ul>

## 1.2 Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

Recommandations budgétaires de l'Alliance	Budget fédéral 2021-2022
Planifier les programmes d'aide sous un horizon s'étalant sur 2021 et 2022.	<p>Programme prolongé jusqu'au 25 septembre. Taux régressif de la SUCL à partir du 4 juillet.</p> <p>Pour une baisse de revenus de 70 % et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'au 3 juillet : 65 %</li> <li>• 4 juillet au 31 juillet : 60 %</li> <li>• 1er août au 28 août : 40 %</li> <li>• 29 août au 25 septembre : 20 %</li> <li>•</li> </ul> <p>Pour une baisse de revenus entre 50 et 69 %, taux de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'au 3 juillet : 40 %</li> <li>• 4 juillet au 31 juillet : 35 %</li> <li>• 1er août au 28 août : 25 %</li> <li>• 29 août au 25 septembre : 10 %</li> </ul> <p>Voir les détails à l'annexe 2 pour le calcul du complément et autres précisions.</p>
Retirer le plafond de 75 000 \$ / 300 000 \$ pour les entreprises touristiques.	Le plafond est maintenu.
Inclure d'autres immeubles ou équipements à titre d'« emplacement » ou de « bien admissible » (bateaux, remontées mécaniques, manèges, etc.).	Aucun changement dans les biens admissibles de la SUCL.
Rendre admissibles les frais nécessaires au maintien d'actifs essentiels.	Aucun changement dans les frais admissibles de la SUCL.
Permettre aux propriétaires de réclamer les mêmes dépenses que celles qui seraient admissibles pour un locataire.	Aucun changement apporté à ce sujet.
Appliquer systématiquement la mesure de soutien en cas de confinement aux entreprises touristiques.	<p>Programme prolongé jusqu'en septembre.</p> <p>Aucune mention d'inclure le tourisme dans le programme.</p>
Permettre aux entreprises saisonnières de répartir leurs revenus de référence sur 12 mois et maintenir l'année de référence 2019 à partir de mars 2021.	<p>Maintien de l'année 2019 annoncé le <u>3 mars 2021</u>.</p> <p>Aucun changement annoncé concernant la problématique d'admissibilité reliée à la saisonnalité.</p>

### 1.3 Autres mesures

Recommandations budgétaires de l'Alliance	Budget fédéral 2021-2022
Mise en place d'un programme incitatif s'adressant aux consommateurs pour stimuler la fréquentation touristique.	Aucune mention. Le gouvernement a emprunté l'option des campagnes publicitaires avec Destination Canada.
Financement additionnel à Destination Canada afin de promouvoir les destinations du pays.	100 M\$ à Destination Canada pour des campagnes de marketing destinées à aider les Canadiens et les autres visiteurs à découvrir et à explorer le pays.
Établissement d'un programme de manifestations touristiques de renom (PMTR) afin de soutenir les principaux festivals et événements au pays.	Revitaliser le tourisme <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 G\$ sur trois ans, à compter de 2021-2022;</li> <li>• Aide aux secteurs du tourisme, des arts et de la culture.</li> </ul> Principaux investissements annoncés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 M\$ à l'appui des grands festivals;</li> <li>• 200 M\$ pour appuyer les festivals locaux, les événements et les organismes culturels communautaires;</li> <li>• 300 M\$ pour mettre sur pied un fonds de relance.</li> </ul>
Élaborer un programme de financement pour les événements corporatifs et la relance du milieu urbain.	Soutien aux entreprises touristiques locales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'un fonds d'aide au tourisme de 500 M\$.</li> </ul>

## Annexe 1 – Structure des taux de base et complémentaires de la SSUC

Périodes 17 à 20 (6 juin 2021 au 25 septembre 2021)

	Période 17 6 juin au 3 juillet	Période 18 4 juillet au 31 juillet	Période 19 1 <sup>er</sup> août au 28 août	Période 20 29 août au 25 septembre
Subvention hebdomadaire maximale par employé*	847 \$	677 \$	452 \$	226 \$
Baisse de revenus :				
70 % et plus	75 % (c.-à-d. taux de base: 40 % + Complément : 35 %)	60 % (c.-à-d. taux de base: 35 % + Complément : 25 %)	40 % (c.-à-d. taux de base : 25 % + Complément : 15 %)	20 % (c.-à-d. taux de base : 10 % + Complément : 10 %)
50 à 69 %	Taux de base : 40 % +  Complément : (baisse revenus – 50 %) X 1.75  Ex.: 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 1.75 = 57.5 % taux de subvention	Taux de base : 35 % +  Complément : (baisse revenus – 50 %) X 1.25  Ex.: 35 % + (60% baisse revenus – 50%) X 1.25 = 47.5% taux de subvention	Taux de base : 25 % +  Complément : (baisse revenus – 50 %) X 0.75  Ex. : 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 0.75 = 32.5 % taux de subvention	Taux de base : 40 % +  Complément : (baisse revenus – 50 %) X 0.5  Ex. : 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 0.5 = 15 % taux de subvention
> 10 à 50 %	Taux de base :  Baisse revenus X 0.8  Ex.: 30 % baisse revenus X 0.8 = 24 % taux de subvention	Taux de base :  (Baisse revenus – 10%) X 0.875  Ex.: (30 % baisse revenus – 10%) X 0.875 = 17.5 % taux de subvention	Taux de base :  (Baisse revenus – 10%) X 0.625  Ex.: (30 % baisse revenus – 10%) X 0.625 = 12.5 % taux de subvention	Taux de base :  (Baisse revenus – 10%) X 0.25  Ex.: (30 % baisse revenus – 10%) X 0.25 = 5 % taux de subvention

Source : Gouvernement du Canada, Budget 2021 – Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, 2021, p. 754.



## Annexe 2 – Structure des taux de base de la SUCL\*

Périodes 17\*\* à 20 (6 juin 2021 au 25 septembre 2021)

	Période 17 6 juin au 3 juillet	Période 18 4 juillet au 31 juillet	Période 19 1 <sup>er</sup> août au 28 août	Période 20 29 août au 25 septembre
Baisse de revenus :				
70 % et plus	65 %	60 %	40 %	20 %
50 à 69 %	40 % + (baisse revenus – 50 %) X 1.25  Ex.: 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 1.25 = 52.5 % taux de subvention	35 % + (baisse revenus – 50 %) X 1.25  Ex.: 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 1.25 = 52.5 % taux de subvention	25 % + (baisse revenus – 50 %) X 1.25  Ex.: 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 1.25 = 52.5 % taux de subvention	10 % + (baisse revenus – 50 %) X 1.25  Ex.: 40 % + (60% baisse revenus – 50%) X 1.25 = 52.5 % taux de subvention
> 10 à 50 %	Baisse revenus X 0.8  Ex.: 30 % baisse revenus X 0.8 = 24 % taux de subvention	(Baisse revenus – 10%) X 0.875  Ex.: (30 % baisse revenus – 10%) X 0.875 = 17.5 % taux de subvention	Baisse revenus – 10%) X 0.625  Ex.: (30 % baisse revenus – 10%) X 0.625 = 12.5 % taux de subvention	(Baisse revenus – 10%) X 0.25  Ex.: (30 % baisse revenus – 10%) X 0.25 = 5 % taux de subvention
0 à 10 %	Baisse revenus X 0.8  Ex.: 5 % baisse revenus X 0.8 = 4 % taux de subvention	0 %	0 %	0 %

\* Les dépenses pour chaque période admissible seraient assujetties à un plafond de 75 000\$ par emplacement et à un plafond global de 300 000\$, que les entités affiliées se partagent.

\*\* La période 17 de la SSUC serait la 10<sup>e</sup> période de la SUCL. Les identificateurs de la période ont été harmonisés pour faciliter la consultation.

Source : Gouvernement du Canada, Budget 2021 – Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, 2021, p. 758.

